



MAIRIE DE TRAVAILLAN
84850

Téléphone 04 90 37 24 01
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU
27 JANVIER 2015**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

Présents : Tous les membres, sauf

Absents excusés : Mme Marie-Christine ANDRIEU, Mr Damien ROZIER

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2014.

Secrétaire de séance : Patricia LISPAL

**I PRESENTATION DES DIVERS PROJETS
D'AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN MOULIN**

Le Maire indique au Conseil que dans le cadre du P.A.S (Programme d'aménagement Solidaire) en partenariat avec le Conseil Général, l'aménagement de la Place Jean Moulin peut être réalisé, renforçant la sécurité des usagers.

Dans le cadre de la convention DACT conclue avec le Conseil Général, ce sont ses services qui ont réalisé les premières études de faisabilité et les différents scénarios.

Les travaux seront financés conjointement par le Conseil Général et la Mairie en fonction d'un pourcentage défini par le résultat de l'étude.

Il présente les 3 propositions et propose au Conseil de se prononcer sur la faisabilité du projet. Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable.

Le Maire précise que les projets présentés ne sont pas définitif et que des modifications peuvent être apportées.

Quelques observations sont faites :

- Améliorer la visibilité de l'angle du Chemin du Plan de Dieu avec la RD 975,
- Vérifier la dangerosité des platanes. Le Maire précise que 2 arbres malades devront être coupés,

.../...

.../...

- Etudier la possibilité de places de parking supplémentaires,
- Etudier la possibilité de pose d'un miroir de visibilité,
- Etudier la possibilité de créer 2 des places de parking chemin du Plan de Dieu,
- La modification de l'emplacement de la place handicapé,
- Supprimer l'abri devant le logement communal et l'église et le remplacer par un abri (sas) devant le portail de l'école afin de protéger des intempéries les enfants avant l'ouverture des classes.

II CHOIX DU SCENARIO

Le conseil décide de privilégier le plan n° 3 (avec le plateau traversant)

Le Maire précise que des subventions peuvent être accordées :

- Contrat de Plan
- DGE
- FDIE
- Amendes de Police
- Réserve Parlementaire

Les démarches seront entreprises dès le vote favorable du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

René MARTIN signale qu'un lampadaire est en panne sur le Chemin du Plan de Dieu. Le Maire lui précise que ce même lampadaire a été réparé dans l'après-midi même.

Daniel MAYER indique que le lampadaire entre la Salle des Fêtes et le Vestiaire foot est en panne. Le Maire indique qu'une demande d'intervention sera demandée.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 50

Vu par nous, Maire de la Commune de Travaillan,

Pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 28 Janvier 2015, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Patricia LISPAL



Travaillan le 28 Janvier 2015
Le Maire

